

Le 26-6-1831, le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha accepta la couronne de Belgique, sous réserve de la ratification, par le Congrès, du Traité dit des 18 Articles que les plénipotentiaires belges avaient signé le même jour à Londres. Cette ratification eut lieu le 9 juillet suivant, par 126 voix (dont celle de Thorn) contre 70 (39).

Nous reproduisons, sous réserve, ce que l'on se raconte parmi les descendants de J.-B. Thorn : que leur ancêtre aurait payé 100.000 fr. le bateau qui ramena d'Angleterre le roi Léopold I^{er}, le 16-7-1831 (38bis).

Le 29-8-1831, Thorn fut élu au Sénat pour le district de Luxembourg par 275 des 303 votants, 26 voix étant allées à Tinant. Comme il fut également élu pour la circonscription Arlon-Diekirch-Grevenmacher, il opta pour cette dernière (40).

Au Sénat — où Thorn resta jusqu'en 1839 — il eut l'occasion de se prononcer, en novembre 1831, pour ou contre le nouveau Traité des 24 Articles, élaboré par la Conférence de Londres le 14 octobre et par lequel le Grand-Duché, mutilé, fut définitivement rendu à Guillaume I^{er}. La majorité des parlementaires belges accepta le nouveau Traité « avec une douloureuse résignation » (41) mais Thorn (qui fut le rapporteur du projet d'adresse contre le morcellement du territoire) (42) fit au Sénat ce que J.-B. Nothomb avait fait à la Chambre, il s'abstint.

Loin d'être un sectaire, Thorn, dans les délicates questions religieuses, se laissait toujours guider par des sentiments de tolérance. C'est ainsi qu'au Parlement il s'efforça de faire admettre « une formule excluant toute intervention de la loi ou du magistrat dans l'exercice des cultes et toute immixtion des cultes dans les affaires de l'Etat et des particuliers » (42bis).

Où le cœur du Luxembourgeois Thorn semble avoir eu le dessus sur la raison du gouverneur, ce fut lorsqu'il intervint dans un des conflits armés provoqués par les partisans des « Amis de l'Ordre légal » dirigés par les frères Tornaco. Un groupe de gendarmes, de douaniers et de gardes forestiers étant, dans la nuit du 24-12-1831, sur le point de surprendre près de Hollerich une partie de l'expédition Tornaco rentrant d'Esch où elle avait saisi les armes de la garde civique, il faillit être arrêté dans ses desseins par une dépêche du gouverneur Thorn conçue à peu près en ces termes : « Votre ardeur est louable, mais vous ne devez pas oublier que c'est le sang de nos concitoyens, de nos frères que vous allez verser ! Attendez l'arrivée des troupes, afin de ne pas répandre un sang inutile ; la bande cédera au nombre, sans qu'il soit besoin de combattre. » (43)

Les « révolutionnaires » eurent tort de passer outre aux recommandations du gouverneur : non seulement le butin leur échappa mais, se trouvant dans une position d'attaque défavorable, et la nuit noire ne leur permettant pas de distinguer amis et ennemis, ils durent essuyer la perte de deux des leurs — le commissaire de district *ad interim* Morant, de Mamer, et le brigadier des